



FR

CONSEIL DE DIRECTION
92^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2013

UNIDROIT 2013
C.D. (92) 1 rév. 4
Original: anglais/français
avril 2013

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE REVISE

1. Adoption du projet d'ordre du jour annoté révisé (C.D. (92) 1 rév. 4)
2. Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (92) 1 rév. 4)
3. Rapports
 - a) Rapport annuel 2012 (C.D. (92) 2)
 - b) Rapport sur la gestion de l'Institut 2008-2013 et mise en œuvre du Plan stratégique (C.D. (92) 3)
 - c) Rapport sur la Fondation de droit uniforme
4. Contrats du commerce international
 - a) Adoption de clauses types pouvant être utilisées par les parties concernant les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (92) 4(a) rév.)
 - b) Travaux éventuels futurs sur les contrats à long terme (C.D. (92) 4(b))
5. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
 - a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (92) 5(a))
 - b) Préparation éventuelle d'autres Protocoles à la Convention du Cap:
 - i) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (92) 5(b))
 - ii) Navires et matériels de transport maritime (C.D. (92) 5(c))
 - iii) Matériels de production d'énergie éolienne en mer et matériels d'équipement similaires (C.D. (92) 5(d))
6. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux
 - a) Adoption des Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation (C.D. (92) 6(a))

- b) Principes et règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (92) 6(b))
7. Droit privé et développement agricole
 - a) Préparation d'un Guide législatif pour l'agriculture sous contrat (C.D. (92) 7(a))
 - b) Travaux futurs éventuels sur les aspects de droit privé de l'investissement et du financement agricole (C.D. (92) 7(b))
 8. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (92) 8)
 9. Promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (92) 9)
 - a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010
 - b) Convention du Cap et Protocole aéronautique
 - c) Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés
 - d) Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO/UNIDROIT sur la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts
 - e) Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international
 10. Correspondants (C.D. (92) 10)
 11. Bibliothèque (C.D. (92) 11)
 12. Ressources et politique d'information d'UNIDROIT (C.D. (92) 12)
 - a) Uniform Law Review/ *Revue de droit uniforme* et autres publications
 - b) Le site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT
 13. Propositions pour le Programme de travail pour la période triennale 2014 – 2016 et commentaires reçus par le Secrétariat (C.D. (92) 13, 13 Add., 13 Add. 2 et 13 Add. 3)
 14. Programme de coopération juridique (C.D. (92) 14)
 15. Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2014 (C.D. (92) 15)
 16. Plan Stratégique – commentaires reçus par le Secrétariat (C.D. (92) 16)
 17. Extension du mandat du Secrétaire Général
 18. Date et lieu de la 93^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (92) 1 rév. 4)
 19. Divers

ANNOTATIONS

Point No. 2 – Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction

1. Depuis 1977, le Conseil de Direction est appelé lors de chaque session annuelle à élire un premier et un deuxième Vice-Présidents qui, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur de l'Institut, sont en fonction jusqu'à la session suivante. Actuellement, le poste de premier Vice-Président est occupé par le doyen du Conseil et celui de deuxième Vice-Président par l'un des membres du Conseil les plus anciens. Depuis 1994, le poste du deuxième Vice-Président a été pourvu selon un critère de rotation géographique

Point No. 13 – Propositions pour le Programme de travail pour la période triennale 2014 – 2016

2. Conformément à l'article 11(2) du Statut organique d'UNIDROIT, le Conseil de Direction établit le Programme de travail de l'Institut et fait une proposition à l'Assemblée Générale en vue de son approbation (article 5(3) du Statut organique). Le Conseil de Direction sera appelé à faire une telle proposition, lors de sa 92^{ème} session en 2013, sur la base des propositions du Secrétariat et des suggestions des Etats membres, des correspondants et toute autre personne auxquels les propositions du Secrétariat ont été portées à connaissance (voir document C.D. (92)13).

Point No. 17 – Extension du mandat du Secrétaire Général

3. Le Secrétaire Général a été nommé par le Conseil de Direction lors de sa 87^{ème} session (Rome, 21-23 avril 2008) pour une période de cinq ans, conformément au paragraphe 2 de l'article 8 du Statut organique d'UNIDROIT. Son mandat expirera le 30 septembre 2013.

4. Dans l'exercice de ses prérogative en vertu du paragraphe 1 de l'article 8 du Statut organique d'UNIDROIT le Président demande l'approbation du Conseil de Direction pour proposer au Secrétaire Général une extension de sa nomination pour un second mandat.

Point No. 18 – Date et lieu de la 93^{ème} session du Conseil de Direction

5. Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction lors de sa 91^{ème} session (Rome, 7-9 mai 2012) selon laquelle ses sessions à venir commenceront le mercredi, au lieu du lundi, et éviteront la semaine de Pâques, le Conseil propose que la 93^{ème} session ait lieu du 2 au 4 avril, du 9 au 11 avril ou bien du 7 au 9 mai 2014.